

Foire aux questions (FAQ) relative à l'avis d'appel à candidatures pour la création de 11 Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de soirée en Normandie

DATES	QUESTIONS	REPOSES
19/06/2024	Le projet PASA de soirée précise que le budget doit être présenté dans le cadre réglementaire. Cela veut dire que nous devons remplir un cadre type EPRD ? Je ne trouve pas de modèle financier joint au cahier des charges.	Il convient d'apporter tout élément permettant d'avoir une vision analytique juste sur l'activité projetée (budget prévisionnel comprenant les charges et produits).